



Rachat société, droit des salariés

Par Claudine81

Bonjour,

Ma direction vient de nous apprendre son souhait de céder son entreprise. nous sommes une petite structure avec uniquement 2 employés (+ la direction). Nous nous doutions depuis plus d'un an de son souhait et nous sommes sûrs qu'il y a déjà un repreneur sinon la direction ne nous en aurait pas parlé et signé le document d'information daté.

Suite à de nombreuses questions posées lors de cette réunion, nous avons réussi à savoir que nous faisons parti du "package" de vente. toutefois les locaux dans lequel nous travaillons à l'heure actuel sont en location par l'intermédiaire de sa sci.

j'ai donc demandé qu'elles seraient nos options si le futur acquéreur voulait nous délocaliser... la direction m'a fait comprendre que je devrais voir avec eux à ce moment là.

je m'en remets donc à vous. je voudrais savoir si je peux avoir un recours pour qu'en cas de délocalisation (autre ville, autre département) je puisse refuser de suivre? que puis-je faire pour être sûre de ne pas me faire avoir avant que la vente soit conclue? cela fait plus de 10 ans que je travaille dans cette entreprise, je connais son fonctionnement et les dossiers parfaitement.

Je suis complètement perdue face à cette situation. pourriez vous m'aider? quelles sont les options qui s'offrent à moi? ai-je d'ailleurs le choix ou dois-je simplement attendre et à défaut démissionner si je ne veux pas suivre ce qui ne serait pas pour moi la solution idéale...

Merci beaucoup pour votre aide